



DELCCAS2025_001

Portant sur l'approbation du Conseil d'Administration du 20 septembre 2024

Date de convocation : 03/04/2025

Nombre de membres en exercice : 9

Date d'affichage : 03/04/2025

Nombre de membres votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Président du CCAS.

Nom Prénom Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
LEPINTE Fabrice <i>Président</i>	X			
BOISNARD Angélique <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Lucile <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Patrick <i>Conseiller</i>	X			
DHOOG Nina <i>Conseillère</i>	X			
GUADEBOIS Gaël <i>Conseiller</i>	X			
LEMAIRE Magali <i>Vice-Présidente</i>	X			
LOEDEC-BERRARD Annick <i>Membre</i>			X	
VALLEE-COSSON Jocelyne <i>Membre</i>		X		

Est nommé secrétaire de séance : Nina DHOOG

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté par l'ensemble des membres présents.

Vote

POUR : 7

CONTRE : 0

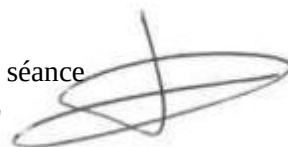
ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

 Le Président,
Fabrice LEPINTE



La secrétaire de séance
Nina DHOOG



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 10/04/2025

Publication ou notification du : 10/04/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).